

GARPIEL FAUDÉ
conservatoire

INSCRIPTIONS, LOCATIONS ET

TARIFS 2021 2022



JE M'INSCRIS POUR LA PREMIÈRE FOIS

Entre le 29 mai et le 19 juin 2021

Les documents à télécharger et à compléter, sont disponibles sur le site du conservatoire : <https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

- Le dossier de préinscription
- Document 1 pour les modalités de règlement
- Document 2 + RIB si vous choisissez le prélèvement automatique en 8 mensualités

Les pièces à fournir sont :

- Pour les allocataires CAF ou MSA : attestation du quotient familial de moins de 3 mois
- Pour les non-allocataires CAF ou MSA : avis d'imposition N -1
- Pour les couples vivant en union libre ou les situations de garde alternée : produire les deux avis d'imposition
- Justificatif de domicile pour les contribuables de GrandAngoulême
- Règlement des frais de dossier par chèque à l'ordre de la régie de recettes du CRD ou en espèces à la scolarité :
- un élève : 35 euros
- deux élèves et plus dans un même foyer : 45 euros

Pour les élèves danseurs : un certificat médical devra être remis à l'occasion du premier cours.

JE ME RÉINSCRIS

Entre le 10 mai et le 5 juin 2021

Votre réinscription administrative se fait en ligne sur iMuse.

Les documents à télécharger et à compléter, sont disponibles sur le site du conservatoire :

- Document 1 pour les modalités de règlement
- Document 2 + RIB si vous choisissez le prélèvement automatique en 8 mensualités

Les pièces à fournir sont :

- Pour les allocataires CAF ou MSA : attestation du quotient familial de moins de 3 mois
- Pour les non-allocataires CAF ou MSA : avis d'imposition N -1
- Pour les couples vivant en union libre ou les situations de garde alternée : produire les deux avis d'imposition
- Justificatif de domicile pour les contribuables de GrandAngoulême
- Règlement des frais de dossier par chèque à l'ordre de la régie de recettes du CRD ou en espèces à la scolarité :
- un élève : 35 euros
- deux élèves et plus dans un même foyer : 45 euros

Pour les élèves danseurs : un certificat médical devra être remis à l'occasion du premier cours.

Où et comment déposer les dossiers et/ou les pièces administratives ?

Au service scolarité aux heures d'ouverture habituelles et plus spécifiquement aux dates suivantes qui vous offrent une amplitude d'ouverture plus importante :

- Les mercredis 19 et 26 mai, 2, 9 et 16 juin - 9 h à 19 h
- Les samedis 22 et 29 mai, 5 et 12 juin - 8 h 30 à 12 h 30

- Par courrier : Conservatoire Service scolarité - 3 place Henri Dunant - 16000 Angoulême
- Par courriel : conservatoire@grandangouleme.fr

Quelle organisation pour la répartition des élèves dans les classes ?

En raison de la situation sanitaire, les entrées en classe d'instrument seront faites par ordre d'arrivée des dossiers.

Quel que soit le mode de transmission choisi, merci de vous assurer que votre dossier est complet.

DISCIPLINES	TARIFS GRANDANGOULÊME*											TARIFS HORS GA
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11	
	< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500	
• Frais de traitement de dossier	Un élève : 35 € - Deux élèves et plus d'une même famille : 45 €											
• Cours instrumental ou vocal - du niveau initiation aux classes préparatoires - formation complète ou non	50 €	100 €	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €	415 €	450 €	500 €	555 €	852 €
• Éveil, initiation, toutes disciplines hors instrument • Ateliers batterie et théâtre adultes • Pratique collective avec soutien instrument/vocal • Unité de formation supplémentaire par élève • Tarif à partir du deuxième inscrit d'une même famille après application du tarif général au premier inscrit	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €	426 €
• Jazz • Musiques actuelles amplifiées • Composition électroacoustique • Atelier préparatoire batterie • Danse et théâtre à partir du cycle 1	50 €	100 €	200 €	242 €	279 €	317 €	354 €	365 €	392 €	429 €	467 €	755 €
• z'ADI - Ateliers de découverte instrumentale • Unité d'éveil supplémentaire par élève • Pratiques collectives	25 €	50 €	Tarif forfaitaire : 90 €									180 €
• Titulaire d'un «Pass étudiant GrandAngoulême» ou d'une carte d'apprenti												90 €

* Communes de GrandAngoulême :

Angoulême, Asnières/Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac/Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers/Boême, Nersac, Plassac Rouffiac, Puymoyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle/Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix/Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget, Voulgézac et Vouzan

TARIFS DE LOCATION DES INSTRUMENTS

Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou le conservatoire -	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11
	< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
LOCATION SUR L'ANNÉE SCOLAIRE											
- Tarif pour un instrument	20 €	25 €	30 €	35 €	50 €	80 €	115 €	155 €	195 €	245 €	290 €
- Tarif à partir du deuxième instrument	10 €	12,50 €	15 €	17,50 €	25 €	40 €	57,50 €	77,50 €	97,50 €	122,50 €	145 €
LOCATION OCCASIONNELLE											
- Tarif unique	5 €	7 €	9 €	12 €	15 €	25 €	40 €	60 €	65 €	70 €	75 €

TARIFS DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS - CHAM

Frais de traitement de dossier par famille	Un élève 35 € / deux élèves et plus 45 euros										
PRIMAIRE et SECONDAIRE - tarif unique que la formation soit complète ou non											
Montant du Quotient Familial en euros -calculé par la CAF ou le conservatoire	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11
	< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
PRIMAIRE - du CE1 au CM2 : Écoles René Defarge et Jean Moulin - Angoulême											
- Formation musicale et chant choral (en temps scolaire)	Exonéré										
- Autre unité d'enseignement musical (instrument / voix)	36 €	52 €	80 €								
SECONDAIRE - de la 6^e à la 3^e : Collège Jules Verne - Angoulême											
- Chaque unité d'enseignement musical (instrument / voix) incluant la formation musicale et le chant choral en temps scolaire	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €

JE VOUDRAIS LOUER UN INSTRUMENT

- La location d'instruments est consentie pour l'année scolaire, de début septembre à fin août.
- Les élèves débutants sont prioritaires pour une durée maximale de 4 ans en fonction du nombre d'instruments disponibles. Chaque année, une nouvelle demande doit être formulée par l'intermédiaire des enseignants.
- En cas d'un nombre de demandes supérieur au nombre d'instruments disponibles, la priorité est donnée au quotient familial le plus petit.
- Un contrat de location est remis pour chaque instrument.
- Une attestation d'assurance couvrant les dommages liés aux dégradations sur les instruments est exigée avant la remise de l'instrument à l'élève.
- En cas de sinistre, GrandAngoulême exige le remboursement du montant des réparations nécessaires, ou la valeur de rachat le cas échéant.
- Tout manquement ou anomalie constatée sera à la charge de l'emprunteur.

LOCATION OCCASIONNELLE

La location occasionnelle est possible sur une période maximale de 3 mois. Au-delà, la location sur l'année scolaire sera appliquée.

COMMENT RÉGLER ?

Deux options de règlement :

- Règlement en une fois au plus tard le 30 novembre de l'année scolaire en cours.
- Règlement en 8 fois, par prélèvement automatique, sous conditions *, entre novembre et juin de l'année scolaire en cours. Le prélèvement est effectué le 10 de chaque mois.

* Le prélèvement automatique est possible :

- Pour les droits d'inscription et/ou de location d'instrument d'un montant supérieur ou égal à 40 €. Le règlement inférieur à 40 € se fera en une fois au plus tard le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Les élèves inscrits après le 10 octobre acquittent leurs droits d'inscription et la location d'instrument au plus tard un mois après leur date d'inscription. Si l'élève ou la famille en fait la demande, le prélèvement automatique peut être mis en place sous réserve de l'accord du régisseur du conservatoire.

Les élèves inscrits après le 1^{er} janvier de l'année scolaire bénéficient d'une réduction des droits d'inscription et de location d'instruments de 30% (montant arrondi). Si l'élève ou la famille en fait la demande, le prélèvement automatique peut être mis en place sous réserve de l'accord du régisseur du conservatoire.

Comment calculer votre quotient familial si vous n'êtes pas inscrit à la CAF ou à la MSA ?

QF
=

$\frac{1}{12}^{\circ}$ du revenu fiscal de référence (N-1) + prestations familiales du dernier mois connu

le nombre de parts fiscales

JE N'HABITE PAS GRANDANGOULÈME

Le tarif de GrandAngoulême est appliqué, sur justificatif :

- Pour les disciplines non enseignées dans les établissements d'enseignement artistique de la Charente agréés par l'État :
 - basson, hautbois, cor, viole de gambe, danse classique, danse contemporaine et composition électroacoustique.
- Pour les élèves du lycée Guez-de-Balzac non domiciliés sur GrandAngoulême
- Pour les élèves des lycées de l'Image et du Son d'Angoulême (LISA) et de Marguerite-de-Valois qui suivent l'option « Théâtre ».
- Pour les élèves domiciliés hors GrandAngoulême mais inscrits en internat dans les établissements scolaires du territoire de GrandAngoulême.
- Pour les familles non domiciliées sur GrandAngoulême mais contribuables sur le territoire.
- Pour les apprentis et étudiants.

Les justificatifs sont à fournir avant le 30 septembre. Sans présentation des justificatifs, le tarif hors GrandAngoulême s'applique à partir du 1^{er} octobre.

JE SOUHAITE ANNULER MON INSCRIPTION

Je dois informer par courrier ou courriel le conservatoire.

Les frais de traitement de dossier ne sont pas remboursés.

- En cas d'annulation d'inscription avant le 10 octobre de l'année en cours, les droits d'inscription et de location d'instruments ne sont pas facturés.
- En cas d'annulation d'inscription entre le 10 octobre et le 30 novembre de l'année en cours. La facturation est faite à hauteur d'un tiers des sommes dues - droits d'inscription et/ou location d'instrument, montant arrondi à l'euro supérieur.
- En cas d'annulation après la date du 30 novembre de l'année en cours les droits d'inscription et de location sont facturés dans leur intégralité.

Toutes des informations sur les modalités d'inscription et les tarifs 2021/2022 sont détaillées sur la délibération consultable sur le site du conservatoire

LES PIÈCES QUE JE DOIS TRANSMETTRE AU CONSERVATOIRE

- Dossier de préinscription
- Document 1 pour les modalités de règlement
- Document 2
- RIB si vous choisissez le prélèvement automatique
- Attestation du quotient familial de moins de 3 mois
- Non-allocataires CAF ou MSA : avis d'imposition N -1
- Pour les couples vivant en union libre ou les situations de garde alternée : produire les deux avis d'imposition
- Justificatif de domicile pour les contribuables de GrandAngoulême
- Règlement des frais de dossier :
 - un élève : 35 euros
 - deux élèves et plus dans un même foyer : 45 euros
- Pour les élèves danseurs : un certificat médical devra être remis à l'occasion du premier cours.

Les justificatifs à fournir avant le 30 septembre :

- Pour les élèves en option musique du lycée Guez-de-Balzac non domiciliés sur GrandAngoulême
- Pour les élèves des lycées de l'Image et du Son d'Angoulême (LISA) et Marguerite-de-Valois qui suivent l'option « Théâtre »
- Pour les élèves domiciliés hors GrandAngoulême mais inscrits en internat dans les établissements scolaires du territoire de GrandAngoulême
- Pour les familles non domiciliées sur GrandAngoulême mais contribuables sur le territoire.
- Pour les apprentis et étudiants

GABRIEL FAURÉ
conservatoire

3 place Henri Dunant

16000 Angoulême

Tél. 05 45 95 21 69

<https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

 [conservatoire.gabrielfaure](https://www.facebook.com/conservatoire.gabrielfaure)

